



L'origine, & les causes du Jansenisme

<https://hdl.handle.net/1874/211578>

L'origine, & les Causes

xxii 720 DU

JANSENISME.

*Avec certains Reglemens &
Instructions*

Mises au jour,

Par le Sieur MARANDÉ

Consellier & Ausmosnier du Roy,

*Au Livre des Inconveniens du
Jansenisme*

Dedié au R O Y.

A P A R I S

Chez SEBASTIEN CRAMOISI

M D C L I V.

Avec Privilege.

L'ORIGINE

& les Causes du

JANSENISME.

Page 100. & suivantes.

CEpendant il est certain, que le Jansenisme est une seule Secte, qui s'est efforcée de communiquer son venin dans les ordres de l'Estat, pour en infecter quelques membres. C'est aussi pour cela que nous disons, que cette Secte considérée en la personne de ses premiers auteurs, qui luy ont donné naissance, & en la personne de tous ceux qui travaillent maintenant a son progres, est plus une secte d'Estat, que de Religion. Car si nous recherchons l'origine, quoy que les causes interieures, qui ont preside à la conception malheureuse de ce prodige, nous soient occultées & cachées, & qu'elles ne soient pleinement connues que de Dieu, qui seul void le fond des cœurs, & les replis les plus cachez de ces petits Labyrinthes, si est ce que nous en pouvons decouvrir quelques-unes

4 *L'Origine & les Causes*

des plus remarquables, qui ont concouru & participé au dessein de cet ouvrage.

La premiere est la haine, que Monsieur Jansenius avoit contre la France, dont nous parlerons en son lieu.

La seconde, est l'averfion tout extraordinaire qu'il avoit conceue contre une des plus fçavantes & plus pieufes Societez de l'Eglise: averfion fi étrange, qu'il ne pouvoit pas mefme en entendre le nom, fans palir à l'inftant, & changer de vilage & d'humeur, ainfi que je l'ay appris d'un perfonnage d'une finguliere vertu: & parce que la doctrine de cette illuftre compagnie, est orthodoxe, & commune, par conféquent à tous les autres Corps Religieux, au moins dans les chofes de la Foy, (car pour celles qui n'en font pas, il est libre à un chacun de les fouftenir, ou de les impugner, ainfi que bon luy femble) il s'est trouvé engagé de heurter la doctrine commune de l'Eglise, & tous les Docteurs de tous les ordres, qui l'avoient prefchée, ou enfeignée dans leurs écrits.

Or la haine, que ce fçavant homme avoit contre la France, & qui jugeoit bien d'ailleurs que fes nouveaux fentimens y pourroient estre mieux receus qu'en Espagne ou en Italie, (ou la Clef de l'inquifition ferme la por-

te à toutes les nouveautez ;) s'est pleinement eventée dans un libelle, le plus outrageant, & le plus injurieux, qui fut jamais à la Monarchie Françoise, & a tous nos souverains, qu'il a intitulé, le Mars François, dont nous parlerons cy apres.

Mais si l'aigreur de cette bile animée à la ruine de la France, se degorge en toutes les pages de cet infame libelle : certes, l'averfion qu'il avoit de la doctrine orthodoxe des Peres Iesuites, & de la haute estime que les plus grands hommes d'entre eux avoient si juftement meritée dans l'Eglise de Dieu, se decouvre pareillement en toutes les endroits de cet ouvrage de trente ans, qu'il appelle, l'Augustin d'Ypre, dans lequel à tout propos, il declare guerre ouverte aux plus celebres Docteurs de cette Compagnie, pour noircir leurs écrits & leur renommée, du reproche & de la tache du femi Pelagianisme; & blesser la reputation de tous les autres Docteurs Catholiques, par le flants de ces Peres, qu'il transperce a tout moment.

Cette haine & cette averfion, qui ont esté les principaux artisans de ses labeurs, & de tous ses projets, le firent refoudre à deux choses. La premiere à pratiquer & faire choix en France de quelques fçavants hom-

mes, pour avancer ses desseins par leur cabale. La seconde, à combattre de pied ferme les sentiments orthodoxes des plus sçavants Docteurs, qui ayent paru depuis un siecle dans la Compagnie des Iesuites estimant, que s'il pouvoit arracher d'entre les mains de cette sçavante Societé, les palmes qu'elle avoit acquises dans la defaite des erreurs de Luther & de Calvin; il triompheroit plus facilement de la doctrine commune de l'Eglise, & pourroit l'assujettir à ses nouveaux sentiments.

Et parce que la doctrine de ses peres, (comme nous avons dit) est la mesme dans les choses de la foy, que la Doctrine des Peres Dominicains (qui ont peuplé l'Eglise depuis S. Thomas, de tant de grands personages eminens en Doctrine & en pieté,) & la mesme encore, que la doctrine des autres corps Religieux, qui ont posé de temps en temps sur le chandelier de l'Eglise les lumieres éclatantes en doctrine & en vertu; il jugea comme un autre Cæsar, qu'il devoit franchir le Rubicon, qu'il estoit obligé de declarer la guerre aux uns & aux autres, & d'en venir à cette extremité, que d'avancer & soustenir que les Peres & les Docteurs qui ont paru dans l'Eglise depuis plusieurs
 sie-

siècles, avoient erré dans la matiere de la grace, qu'ils avoient ignoré la doctrine du grand S. Augustin, & que l'Eglise mesme, depuis ce temps avoit esté dans l'erreur jusques a present. O parole funeste & inouïe en la bouche d'un Catholique ! Comme si depuis tant de siècles, le soleil de la grace n'avoit paru que sur l'horison de Monsieur Jansenius, & des ses sectateurs, dont la doctrine à esté depuis peu condamnée par l'Eglise.

Ce dessein turbulent fut assez fortuné, pour rencontrer en France un sçavant personnage, mais ennemy des sentiments communs de l'Eglise. Ce fut Monsieur l'Abbé de S. Cyran, tres capable de provigner par ses secretes pratiques les nouvelles maximes de ce Prelat. Cette correspondance mutuelle fut le ciment qui les lia ensemble d'une amitié si étroite, qu'ils partagerent entre eux le dessein commun de changer la face de l'Eglise par le changement de sa doctrine orthodoxe & de sa discipline:

Cet Abbé, qui avoit esté choisi & appellé par Monsieur Jansenius, pour participer à l'honneur de ce nouvel edifice, eut pour sa part la Morale, qui embrasse quelques chefs de consequence. Le premier estoit

d'entamer la Monarchie de l'Eglise, en divisant son thrône par deux testes, sauf à le subdiviser encore, & à le partager en autant de rameaux, qu'il y a de Prelats dans l'Eglise, à Condition toutefois, que tous ces chefs n'en feroient qu'un, de mesme que dans l'Eglise, il n'y a, qu'un Episcopat. Le second, d'attaquer les Sacremens de Penitence, & l'Eucharistie, non seulement dans la police & dans l'usage, mais encore dans la doctrine, s'estant imaginé, s'il pouvoit retabli la penitence publique pour tous les pechez mortels tant publics que secrets, il depeupleroit par ce moyen les ordres Religieux, en detruisant le credit qu'ils avoient dans le peuple & changeroit leurs Eglises en des vastes solitudes. Car si selon l'ancien usage de l'Eglise (comme il soustient,) les fideles ne se confessoient point des pechez veniels, & que pour tous pechez mortels, secrets ou publics, il n'appartenoit qu'aux Evesques d'imposer la penitence publique: il falloit sur le pied de cette Regle, renvoyer tous les pecheurs de Paris, à Monsieur l'Archevesque, pour estre par luy exclus de la participation des mysteres durant dix ou douze ans, selon les anciens Canons; voire même pour toute leur

vie, pendant laquelle ils auroient pû se tenir à la porte de l'Eglise, & non pas y entrer.

Certes ce pieux dessein se ressentoit en quelques chose, de la republique de Platon, dont les belles idées ne produisirent jamais rien de parfait, qu'en peinture, & s'il eust esté suivy d'un succez favorable à ses pretensions, il auroit mis tous les Religieux en repos, & en l'estat de vaquer pleinement à l'oraison, mais il n'auroit pas donné peu d'affaires, à Mon Seigneur l'Archevesque de Paris, & à tous les autres Prelats, dont le Diocèse est de quelque estenduë.

Quoy qu'il en soit, ces deux sçavants hommes s'estant unis par les liens d'un interrest commun, juré sur l'autel de la reforme de l'Eglise, tant en sa doctrine, qu'en ses mœurs, ils commencerent leur ligue par des pratiques secretes, par des cabales, & sur tout par des assemblées qu'ils faisoient tous les ans en France dans une maison tres religieuse, éloignée de Paris de plus d'une journée, ou Monsieur Jansenius se rendoit en personne, je le sçay de ceux là mesmes qui gouvernent cette maison. Ces deux chefs unis, ne reveloient pas encore le secret de leurs desseins mysterieux, ny le fond de leur doctrine, à ceux, qu'ils appelloient à cette

secrete assemblée, ils leur faisoient entendre seulement que la doctrine de Saint Augustin qui est la doctrine de l'Eglise, estoit ignorée dans ce siecle; & que les ordres Religieux dans la police, ou dans l'usage ordinaire des deux principaux Sacramens, profanoient les mysteres de la grace, corrompoient toutes choses, & portoient les fideles à une impenitence finale: & que pour remedier à cet abus, il falloit leur oster le credit qu'ils s'estoient acquis dans l'Eglise.

Monsieur Jansenius ne disoit pas pour lors (comme il a fait de puis dans son Augustin d'Ypre) que les saints Peres qui avoient devancé Saint Augustin, avoient esté les seminaires des erreurs de Pelage. Il ne disoit pas que le Synode de Dordrecht est Catholique en tous ses points, à la reserve de l'irremissibilité de la grace, & de la certitude du salut, comme il paroist dans l'une de ces lettres, qu'il écrivoit a Monsieur de S. Cyran. Car ceux de l'assemblée luy auroient reparty, que si le Synode de Dordrecht estoit Catholique, il failloit par une suite necessaire, que le Concile de Trente fust un Concile heretique.

Monsieur de S. Cyran, ne leur disoit pas aussi, que depuis six cens ans, il n'y avoit plus

de l'Eglise; qu'il falloit la demolir, que Dieu mesme avoit commencé à la detruire, que les Evesques d'a present, & les Pasteurs de l'Eglise étoient depourvus de l'esprit du Christianisme, de l'esprit de la grace & de l'Eglise. Que saint Thomas avoit ravagé toute la vraye Theologie par le raisonnement humain. Que le Concile de Trente avoit esté fait par le Pape, & par les Scolastiques, qui avoient beaucoup changé de la doctrine de l'Eglise, & de mesme qu'un sage Romain avoit autrefois coustume de dire qu'il falloit sur toutes choses detruire la ville de Cartage, comme dommageable à l'Empire, ainsi ce docte Abbé disoit que sur toutes choses, il falloit ruiner la Compagnie des Jesuites, comme dommageable à l'Eglise.

Ce sont la quelques unes des maximes, que l'Abbé de saint Cyran communiquoit à ses plus confidens, ainsi qu'il paroît dans ses memoires, ou dans l'information qui fut faite contre luy par l'ordre de Monsieur le Cardinal de Richelieu, qui decouvrant les menées de ce dangereux homme, & prevoyant le dommage, qu'elles pourroient faire à l'Eglise, & à l'estat: s'assura de la personne de ce nouvel Apostre & de tout les papiers, dont il estoit saisi.

AU LECTEUR:

Page 381. & suivantes.

Sur le sujet d'une lettre Circulaire,
sous le nom des Prestres du
Port-Royal, adressée aux
disciples de S. Augustin.

Comme on achevoit l'impression de cet ouvrage, une personne d'une grande probité, & d'une singuliere vertu, m'a mis entre les mains une lettre circulaire, sous le nom de Prestres du Port-Royal, adressée aux disciples de S. Augustin; c'est à dire aux Iansenistes répandus dans la France. Les moyens Politiques qui s'y trouvent nettement exprimez, pour avancer la doctrine nouvelle, & accroistre leur secte, témoignent assez qu'une semblable conduite ne peut pas proceder d'un homme du commun; qu'au contraire, elle paroist comme un pressis & un resultat du conseil, & de l'esprit au plusieurs, mais ce n'est pas de l'esprit des Apostres.

*Reglemens & Instructions de
Messieurs les Disciples
de S. Augustin.*

Page 387. & suivantes.

De la fin de l'union.

LA fin principale de cette union sera de remédier aux abus & desordres, qui se sont glissez en l'Eglise depuis Saint Augustin, par l'ignorance de son excellente doctrine.

La seconde, retablir Messieurs les Prestres, & autres Ecclesiastiques dans l'estime des peuples, & dans la conduite des ames, que les Moines ont usurpée sur eux.

La troisieme, oster au peuple la trop grande confiance, qu'ils ont aux Moines; leur faisant connoistre que les Moines ne vivent pas conformément à leur institut, & qu'il y a beaucoup de corruption dans leurs mœurs, que leur maniere de diriger les ames est pernicieuse; qu'ils professent une doctrine fausse, erronée, & contraire les sentimens de S. Augustin, sur la maniere la plus importante du salut, qui est celle de la predestination & de la grace.

PREMIER MOYEN.

Se mettre en estime.

1. **P**our s'établir en l'estime des peuples, il est à propos qu'ils taschent de bien regler leurs mœurs, au moins quant à l'exterieur; que leur vie estant exemplaire, elle puisse estre comme un prejudgé de la bonté de leur doctrine, & de leur sincerité.

2. Ils se porteront & tascheront de porter le peuple à quelques pratiques exterieures de pieté; comme d'assister & visiter les malades, les prisonniers, honorer le tres saint Sacrament de l'Autel; ce qui servira aussi à éloigner le peuple de croire, que la doctrine de Saint Augustin soit conforme à celle des Calvinistes.

3. Ils publieront que la doctrine de l'Eglise est trop large, que les penitences ordinaires ne sont pas assez rudes, ny conformes à la grandeur des crimes, & à la pratique de l'Eglise primitive, que l'on profane plustost le tres-saint Sacrament de l'Autel, que l'on ne l'honore, de la façon, que l'on frequente aujourd'huy la sainte communion, que ces abus se sont glifsez dans l'Eglise par la mauvaise conduite des Moines, ou par le
trop

trop grand desir, qu'ils ont de tout temps de se faire suivre, au mépris des parroisses, & des vrais & naturels Pasteurs.

4. Ils se loueront fort les uns les autres.

5. Ils feront profession d'estre sçavans : pour en acquerir la reputation, ils parleront beaucoup dans les chaires & dans les Compagnies, de la predestination, & de la grace, & de S. Augustin.

S E C O N D M O Y E N .

1. **I**Ls seront soigneux de recueillir tout ce qui a esté écrit au deshonneur des Moines pour s'en servir dans les rencontres; en sorte toutefois qu'il paroisse, qu'ils n'agissent que par zele, & non par animosité.

2. Peu apres ils tascheront de faire connoître au peuple l'ignorance des Moines, & leurs dereglemens, & s'il est possible de ruiner dans les cœurs du peuple la veneration qu'il leur portent, les qualifiant du nom de Pere, il sera Important d'y travailler, mais doucement, & sans scandale.

TROISIÈSME MOYEN.

Ruiner la doctrine des merites, & établir celle de la grace victorieuse.

NOUS n'avons que trop reconnu que la doctrine des merites, comme elle est maintenant entendue & practiquée dans l'Eglise, est le plus grand appuy des Moines, & le principal fondement de leur subsistance. Car tandis que l'on croira que Dieu donne des graces suffisantes à tout les hommes pour se sauver, & qu'elles sont rendues efficaces par nostre cooperation, ceux qui auront soin de leur salut, s'empresseront à reconnoître la volonte de Dieu sur eux pour y correspondre & s'adresseront aux Moines, qu'ils croyent estre les seuls depositaires des secrets de Dieu. De plus ils s'adresseront à faire quantité d'aumosnes aux pauvres, au nombre desquels les Moines ont pris le premier rang.

1. Il importe donc beaucoup que les disciples de S. Augustin detruisent cette doctrine, qui gesne leurs esprits sous pretexte de conserver leur liberté.

2. Qu'ils parlent en general d'une grace charmante & victorieuse, qui ne laisse pas

la volonté la peine d'y correspondre; & qu'alors tous ces soins que nous prendrions de servir Dieu par nos bonnes œuvres, seroient inutiles & qu'il ne faut que la laisser faire; & qu'aussi bien nous ne pourrions pas résister à ces aimables violences.

3. Qu'au contraire cette grace porte toujours avec soy des douceurs & des charmes qui surpassent infiniment tout ce qu'on en peut dire.

4. Que l'on connoist cette grace à de certaines marques, qui ne sont pas données à tous & qui sont tres-rares.

5. Ils se donneront de garde sur tout, de dire d'abord ouvertement les marques de la présence de cette grace; & ils témoignent que cette connoissance ne se donne qu'à ceux qui en sont capables. Cette conduite est un des plus puissans moyens d'attirer les peuples au desir de nous consulter, sur les affaires de leur salut.

Diverses Instructions pour l'établissement & progresz de la doctrine de la predestination.

PREMIERE INSTRUCTION.

Comme il se faut gouverner avec les suspects.

SI la prudence nous oblige d'avoir grand égard aux dispositions des esprits, avec lesquels nous avons à traiter; c'est principalement avec ceux qui sont suspects d'avoir des sentimens contraires aux nostres qu'il faut apporter toute sorte de precautions. C'est pourquoy les uns se serviront de toute leur discretion, quand ils auront à traiter avec des gens qu'ils connoistront ou soupçonneront avoir esté gouvernez par les adversaires, & prendront garde à menager en sorte leur zele, qu'ils ne nuisent à la doctrine de saint Augustin, pretendant l'avancer à contre temps.

1. Ils publieront, qu'ils n'en veulent point aux bons Moines.

2. Ils ne feront pas de difficulté de des-
advoüer la doctrine, & de dire qu'ils ne
sont point Jansenistes, & ne parleront
point

point de Monsieur d'Ypre, quand ils se rencontreront avec ceux qui ont en horreur ce nom, & cette doctrine, mais ils attendront patiemment le temps.

3. Ils ne diront pas ouvertement leur opinion, mais ils la donneront sous des termes, qui la feront paroître presque la mesme, que l'opinion commune, afin de n'effaroucher d'abord les esprits, & de les amener peu à peu, & par degrez au sentiment de S. Augustin.

4. Ils pourront donc dire du commencement (quoy que ce ne soit pas nostre sentiment) qu'à la verité Dieu donne des graces aux reprouvez mesme, mais que ces graces n'ont jamais leur effet.

5. Ils ne s'éclairciront pas toutefois d'avantage, & ne diront pas que ce soit, ny que ce ne soit pas faute de cooperation à cette grace de la part des reprouvez.

6. Quoy que nous ne reconnoissons pas d'autre liberté, que celle qui est opposée à la contrainte, il faut neantmoins faire sonner bien haut le nom de liberté; Il faut dire que nous sommes libres, & que nos actions sont dignes de louanges & de blasmes.

7. Quoy que la grace impose à la volonté une nécessité d'agir antecedente, il ne

faut neantmoins jamais se servir du mot de necessité, disant que la grace necessite la volonté, mais au lieu de ces termes, il faudra dire, que la grace victorieuse emporte doucement la volonté, sans contrainte & sans violence.

8. Il faut bien se donner de garde d'avancer d'abord certaines propositions qui ont coutume de choquer les esprits, comme dire que Jesus Christ n'a pas offert sa mort pour tous les hommes generalement; que les commandemens ne sont pas possibles à ceux qui les violent; qu'il n'y a point de graces suffisantes; que Dieu ne veut pas sauver tous les hommes, & semblables: mais soit que l'on écrive, soit que l'on presche, il ne faut parler que de la predestination, & de la grace victorieuse, & tascher par tous moyens de persuader que c'est de quoy il s'agit. La raison de cette procedure est, que si l'on nous accorde cela une fois, nous tirerons facilement puis apres le reste de ces deux opinions.

9. Ils diront que la contention, qui est entre les Jansenistes & les Molinistes, ne vient que du mal entendu, qu'ils disputent, & sont d'accord que ny l'une, ny l'autre des opinions n'est heretique, que c'est une que-
stion

tion purement Scholastique ; mais qu'il semble que celle de S. Augustin fait mieux reconnoître la grandeur de Dieu.

10. Ils témoigneront estre gens de paix, bien faschez des rumeurs & de scandales, que cause cette contention dans l'Eglise (afin que l'on ne les en croye pas les principaux auteurs) que l'on n'en devroit pas prescher ny de part ny d'autre.

11. S'ils veulent dire nüement leur opinion devant les suspects, que ce soit du moins par forme de narration, en disant les Jansenistes disent telle & telle chose.

12. Ceux des nostres, qui n'auroient point assez de fonds pour soustenir par raisons l'opinion, pourront en user de la mesme sorte, s'ils craignent qu'il y ait quelqu'un dans la compagnie capable d'entreprendre le contraire.

13. Si on leur demande des raisons pour appuyer leur doctrine, soit qu'ils en ayent ou non ; il sera bon quelquefois (pour cause) ne répondre que par ce mot, *ô altitudo, &c.* ou bien simplement que saint Augustin y est formel & que cela doit suffir.

14. Ils auront tous une liste des grands eloges, que tous les Conciles ont donné à saint Augustin ; à fin de faire recevoir son

autorité avec une telle veneration, & telle promptitude, que l'on ne se donne pas la liberté de rechercher le sens de ses paroles.

15. Comme les gens suspects sont la plus part ennemis de cette doctrine, parce que la voyant paroître nouvellement, ils la croient nouvelle, il leur faut persuader qu'elle est ancienne.

SECONDE INSTRUCTION.

Comme il se faut gouverner avec le simples.

1. **I**L se trouve de bonnes ames simples, qui n'ayans pas de fonds, & cherchant leur salut, sont assez bien disposées, mais comme il ne les faut pas choquer d'abord, il les faut pourtant traiter à peu près avec les mesmes precautions que les suspects, si non qu'il faut un peu plus s'ouvrir à elles, faisant attention à mesure que nous leur parlons, & observant bien leur contenance, pour decouvrir l'effect, que nous ferons sur leurs esprits.

2. Pour peu, que l'on reconnoisse en eux d'amour pour la nouveauté, il faut leur donner la doctrine comme nouvelle, du moins à l'Eglise moderne, & aux Docteurs Scholastiques, & mesmes à quelques Con-

ciles, qui sont venus depuis Saint Augustin.

3. Les femmes & filles seculieres seront fort propres à recevoir, & mesme à donner vogue à cette doctrine : C'est pourquoy les unes s'insinueront auprès d'elles par toutes sortes de voyes : & sur tout, par celle d'une devotion un peu extraordinaire, parce qu'elles aiment le changement & la variété, & sont fort capables d'attirer plusieurs hommes à leurs sentimens.

4. Quand il sera fait quelque livre capable de bien insinuer ou appuyer la doctrine, les plus riches sont exhortez d'en faire provision, & mesme d'en avoir un petit nombre reliez curieusement pour donner, ou du moins pour prester a ceux qu'ils jugent plus capables d'en faire leur profit : s'il ne se trouve dans le pays personne capable de faire cette dépense, elle se fera par la bourse commune, dont il sera parlé cy-apres, aussi bien que telles despensions.

TROISIÈME INSTRUCTION.

Avec les Neutres.

I. **L**Es disciples unis pourront traiter avec ceux qu'ils reconnoistront, n'y pour,

n'y contre nous, comme il a esté dit des suspects avec discretion.

2. En outre, ils pourront faire couler des écrits où imprimez dans les bonnes maisons, en envoyer quelquefois en forme de lettres de consequence aux notables des lieux, à fin que leur propre curiosité les porte à prendre d'eux mesmes les instructions, qu'on ne pourroit pas tousjours, n'y si aisément leur donner de vive voix.

3. C'est aussi avec eux principalement qu'il faut faire mystere des principaux articles de nostre opinion, pour attirer leur curiosité.

4. Si tost que ceux du party contraire les auront choquez en leur doctrine, ou en leur personne, ils auront recours principalement à la voye des apologies, dont chacune fera deux effets avantageux; l'un de rabaisser nos adversaires, & l'autre de nous élever sur leurs ruines, l'un d'attaquer & l'autre de nous defendre.

5. Avec ceux qu'ils verront pancher un peu plus du costé de Saint Augustin que de Molina, ils pourront se declarer plus ouvertement contre les Molinistes, les traiter de Pelagiens & de Semipelagiens, & faire entendre que si Dieu ne donne pas de graces

suffisantes aux reprovez, c'est pour exercer la justice.

QUATRIEME INSTRUCTION.

Avec les fervens & devots.

1. **I**Ls représenteront aux devots que la plus solide devotion est celle de S. Augustin.
2. Qu'il y a plusieurs conditions necessaires, a ce que les actions de pieté soient agreables à Dieu.
3. Que la principale est la grace, faute de laquelle les meilleurs œuyres sont pechez.
4. Que l'orgueil corrompt souvent les meilleurs actions.
5. Que le plus criminel orgueil, est de croire, que nous ayons aucune part aux actions de pieté, que Dieu fait en nous, & que nous y puissions avoir aucun merite.
6. Que la plus grande gloire, & la plus grande vertu de l'homme, est se tenir tellement dependant de la grace, qu'elle fasse tout en nous, & sans nous.

CINQUIEME INSTRUCTION.

Avec les indevots & Libertins.

1. **I**Ls diront aux indevots, & Libertins, ou qui y sont portez, que Dieu a deter-

miné de toute eternité nostre salut, ou nôtre damnation.

2. Que nous n'en pouvons changer l'arrêt.

3. Que ces pratiques de Moines & ces Mortifications sont gesnantes, & ne servent de rien, si nous ne sommes en grace, que c'est la grace, & non nos œuvres, qui font tout nostre merite (si merite y a;) & si nous n'y sommes pas, que ces bonnes œuvres sont non seulement inutiles, mais sont autant de pechez mortels.

4. Que si le Concile de Trente témoigne le contraire, il n'estoit pas œcumenique, & n'estoit composé que de Moines violets & autres.

5. Que tous les sçavans & bons esprits sont Jansenistes.

6. Ils leur diront ouvertement (ce qu'ils celeront aux autres, qui n'en sont point capables) que Dieu n'est pas mort pour les reprouvez; qu'il ne leur donne aucune grace, non pas mesme suffisante, parce qu'il sçait bien qu'ils en abuseront, qu'il n'y a point de grace qui ne soit efficace ou victorieuse, qu'elle est efficace sans aucune cooperation de nostre part, que quand on a reçu une fois cette grace, c'est une grande marque de predestination, & un grand sujet

de joye, qu'au reste nous connoissons cette grace par des certains indices.

SIXIEME INSTRUCTION.

*Avec les Prelats & Prestres & autres
Ecclesiastiques.*

1. **L**Es disciples unis auront grand soin de traiter nos Seigneurs les Prelats avec de grandes soumissions, & Messieurs les Prestres avec beaucoup de respects, & de cordialitez; pour leur faire veoir, qu'ils sçavent bien mieux reconnoistre, & reverer la dignité Sacerdotale, que les Moines.

2. Ils feront reconnoistre aux Prestres que les Moines les meprisent.

3. Que la direction des consciences, & le ministere de la Predication leur appartient de droict privativement à tout autre, & que les Moines n'en sont en possession que par usurpation, qu'ils ne sont point dans l'ordre de la hierarchie, que leur office n'est que de prier & de pleurer en solitude & non pas prescher; qu'ils sont vains, ambitieux, mondains, & vindicatifs.

4. Ils diront qu'ils veulent croire que les Moines dans l'attache qu'ils ont pour leur

Interest, ne se proposent que la gloire de Dieu, mais qu'ils font consister cette gloire de Dieu dans des choses abominables, & que tous leurs soins ne tendent qu'à tenir les Prestres seculiers dans la lie, & l'opprobre du peuple.

5. Ils encourageront les Prestres à paroistre dans les chaires, leur en procureront, les assembleront, autant qu'il leur sera possible; à fin qu'estant bien ensemble par ce lien de charité, ils puissent faire corps contre celuy des Moines.

6. Sur tout, ils s'efforceront de gagner à la doctrine de Saint Augustin, ceux qui seront en reputation d'écrire, & de prescher le mieux.

SEPTIEME INSTRUCTION.

Comme ils se doivent gouverner entre-eux.

1. **L**Es disciples unis seront tellement liez ensemble dans cette alliance spirituelle, que rien ne soit capable de les desunir, & se persuaderont que toute leurs forces contre leurs ennemis dépendent de cette union.

2. Les disciples unis seront seulement

ceux

ceux, auxquels les presentes Instructions seront communiquées.

3. L'on aura soin qu'il y en ait une copie seulement en chaque ville, ou gros bourg du Royaume.

4. Tous ceux qui professeront la susdite doctrine, pourront s'appeller disciples de Saint Augustin.

5. Celuy auquel les instructions auront esté premierement envoyées, est supplié de ne les communiquer, qu'à ceux, & celles, qu'il verra bien affermis dans l'amour de la doctrine, & la haine des adversaires.

6. Il en choisera un petit nombre d'entre-eux, avec lequel assemblez par forme de visite ou promenade, il pourra communiquer de temps en temps de l'établissement, avancement, & autres affaires de la dite doctrine.

7. Entre lesdits disciples unis, les plus sensez & capables pourront faire profession ouverte de la doctrine, & faire guerre ouvertement ausdits adversaires, & les autres, non.

8. Les derniers qui s'appellent disciples secrets, tels que le fils de Dieu en avoit, se tiendront & agiront comme neutres, ou mesme du party contraire (s'il est besoin)

dans

dans les compagnies, dans lesquelles ils se trouveront souvent, pour decouvrir les dispositions des esprits touchant la doctrine.

9. Ils tascheront de faire une bourse commune pour avoir moyen de fournir aux frais, qu'il sera à propos de faire, comme impressions de livres, & feüilles volantes, pensions qu'il sera quelquefois besoin de donner à ceux qui ne se pourront attirer que par cette voye, ou à ceux & celles qui estant desia gagez, auront le zele d'aller en qualité de pensionnaires dans quelque communauté, pour y semer secretement la doctrine; en quel cas on leur payera soigneusement leur pension, autant que la bourse le pourra permettre.

10. On gardera un secret inviolable, tant pour ne point decouvrir les presentes Instructions, que pour tenir cachées les resolutions & affaires, que seront traitées dans les susdites entrevenues.

11. Si les Evesques, ou autres grands Seigneurs se rendent contraires à la doctrine, il faudra pour lors se tenir en repos, ne point remüer, agir secretement & se contenter de disposer peu à peu les esprits.

12. Les Disciples unis pourront souvent jouer & prendre leurs repas ensemble en
lieux

lieux écartez, pour cimenter leur union, à la reserve des secrets, qui ne le pourront faire avec les declarez, sinon rarement & secretement.

13. Si quelques personnes de moindre condition que les Evesques, se rendent contraires à la doctrine, on taschera premiere-ment par la douceur à les gagner, s'ils se rendent opiniastres, l'on fera une exacte recherche de leur vie, on les menacera de les perdre de biens, & d'honneur, & quand il en faudra venir aux effets, ce sera avec grande prudence, & de l'avis de tous les unis.

14. Les Ecclesiastiques d'entre eux qui ne pourront vivre commodement dans leurs Provinces sont suppliez de s'adresser à Paris aux Disciples declarez de cette ville qui leur procureront.

DERNIERE INSTRUCTION.

Pour leur conduite particuliere.

1. **C**OMME ils ont à converser avec le monde, il se tiendront tousiours bien proprement couverts & auront soin que l'on puisse voir beaucoup de politesse dans leurs paroles, & dans tout leur maintien extérieur.

2. Ils se tiendront tousiours dans une gran-

de & sainte liberté d'esprits, sans contraindre leur naturel en rien, neantmoins bien que la mortification & autres œuvres extérieures penibles ne soient point nécessaires pour plaire à Dieu: Ils en feront toutefois pour plaire à ceux qu'ils croyront pouvoir gagner, ou confirmer dans la doctrine, par l'exemple de leur bonne vie.

3. Ils se rendront experts à la pratique de ces Instructions & reglements, si Dieu leur en fait la grace, sans croire toutefois, qu'ils y soient obligez, sous peine d'aucun péché.

4. Que si par malheur ces Instructions tomboient en des mains ennemies, tous les disciples les desadvouïeront ou de bouche, ou mesme par écrit, s'il est expedient pour le bien de cette union.